

Le règlement du concours BD

Règlement du concours Bande Dessinée
organisé par la Ville de Bois-Colombes
en partenariat avec le Crédit Mutuel de Bois-Colombes
et avec la participation du journal Spirou

Article 1 - Dans le cadre du festival "Des Bulles à Bois-Colombes", la Ville de Bois-Colombes organise un concours des talents BD.

Article 2 - Ce concours est ouvert à toute personne, résidant, étudiant ou pratiquant une activité culturelle dans le territoire Boucle nord de Seine (Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne). Quatre catégories sont ouvertes : "10 - 13 ans", "14 - 17 ans", "Adultes" et "Prix de l'émergence". Chaque candidat ne pourra proposer qu'une seule et unique réalisation.

Article 3 - Pour la catégorie "10 - 13 ans", le candidat pourra travailler sur le support souple de son choix et devra présenter une planche de format A3 (29,7 x 42cm) à la française (vertical). Les travaux proposés devront être des originaux jamais publiés, créés par des auteurs n'ayant jamais été édités.

Article 4 - Pour la catégorie "14 - 17 ans", le candidat pourra travailler sur le support souple de son choix et devra présenter deux planches de format A3 (29,7 x 42cm) à la française (vertical). Les travaux proposés devront être des originaux jamais publiés, créés par des auteurs n'ayant jamais été édités.

Article 5 - Pour la catégorie "Adultes", le candidat pourra travailler sur le support souple de son choix et devra présenter deux planches de format A3 (29,7 x 42cm) à la française (vertical). Les travaux proposés devront être des originaux jamais publiés, créés par des auteurs n'ayant jamais été édités.

Article 6 - La catégorie "Prix de l'émergence" est ouverte à tous sans distinction d'âge. Les travaux collectifs sont acceptés. Les candidats pourront travailler sur le support souple de leur choix, aux dimensions de leur choix (maximum 50 x 65cm) et l'histoire (illustrée, sous forme de scénario, story-board ou roman-photo...) ne devra pas dépasser 6 pages. Les travaux proposés devront être des originaux jamais publiés, créés par des auteurs n'ayant jamais été édités.

Article 7 - Les envois ou dépôts devront parvenir à la Médiathèque Jean-Monnet, Concours BD, 7 rue Félix Braquet, 92270 Bois-Colombes, au plus tard le samedi 11 mars 2023 à 17h, délai de rigueur ; aucun envoi parvenu après cette date ne sera pris en considération. Les planches devront être accompagnées d'un feuillet séparé comportant le nom, l'adresse, l'âge, le téléphone, l'e-mail, le lien avec le territoire Boucle nord de Seine (résidence, scolarité, activité culturelle) ainsi qu'une copie du justificatif adéquat et pour les mineurs d'une autorisation du responsable légal.

Article 8 - Les Prix seront attribués par des auteurs professionnels. Pour les catégories "10 - 13 ans", "14 - 17 ans" et "Adultes" les prix seront les suivants :

1^{er} prix : Un lot de BD d'une valeur approximative de 120 euros, un abonnement de 6 mois au journal Spirou ainsi qu'un lot de matériel de dessin d'une valeur approximative de 100€

2^{ème} prix : Un lot de BD d'une valeur approximative de 80 euros et un abonnement de 3 mois au journal Spirou

3^{ème} prix : Un lot de BD d'une valeur approximative de 40 euros et un abonnement de 3 mois au journal Spirou

Pour la catégorie " Prix de l'émergence " le prix unique sera le suivant :

1^{er} prix : Un stage de deux jours chez un auteur de BD professionnel.

La remise des prix aura lieu le samedi 1^{er} avril 2023 dans le cadre du festival "Des Bulles à Bois-Colombes". Les lauréats sont tenus d'y assister ou d'y être représentés pour recevoir leurs prix.

Article 9 - Le Prix « Coup de cœur » du Crédit Mutuel sera attribué par un jury composé d'élus de la caisse du Crédit Mutuel de Bois-Colombes. Il récompensera un des participants du concours BD toutes catégories confondues. La dotation du prix sera la suivante :

1^{er} prix : Un lot de BD d'une valeur approximative de 120 euros ainsi qu'un lot de matériel de dessin d'une valeur approximative de 100€

Article 10 - Le Prix du Public sera attribué par vote du public présent le samedi 1^{er} avril, entre 10h et 16h, lors de la première journée du Festival. Il récompensera un des participants du concours BD toutes catégories confondues. La dotation du prix sera la suivante :

1^{er} prix : Un lot de BD d'une valeur approximative de 120 euros ainsi qu'un lot de matériel de dessin d'une valeur approximative de 100€

Article 11 - Les participants acceptent que leurs planches soient éventuellement exposées gracieusement sur le site internet de la Ville de Bois-Colombes, dans les salons de l'Hôtel de Ville et à la Médiathèque Jean-Monnet ou publiées dans le journal de Bois-Colombes.

Article 12 - Les participants acceptent d'être pris en photo et en vidéo à l'usage exclusif de la Ville, dans le cadre de la promotion de la manifestation pour cette édition et les éditions à venir, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Article 13 - Une sélection des meilleurs travaux sera présentée à la Médiathèque municipale dans les semaines qui suivront le festival "Des Bulles à Bois-Colombes". Les candidats pourront récupérer leurs planches à la Médiathèque municipale à compter du mardi 6 juin 2023 et au plus tard avant le samedi 1 juillet 2023. Passé cette date les planches seront détruites.

Article 14 - Conformément aux recommandations de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), les données personnelles demandées lors de l'enregistrement des dépôts des œuvres ne sont recueillies et traitées que pour l'usage correspondant aux missions de la collectivité responsable du jeu. Elles ne font l'objet d'aucun autre traitement ni d'aucune communication à des tiers. Conformément aux articles 15 et suivants du règlement général sur la protection des données (RGPD), les personnes participant au concours disposent du droit de communication, de rectification et d'opposition des données personnelles qui les concernent. Ces droits peuvent être exercés en adressant un mail au Délégué à la Protection des données personnelles à l'adresse mail dpo@bois-colombes.com ou par courrier à Service DPO, 15 rue Charles Duflos, 92270 Bois-Colombes en justifiant de son identité.

Article 15 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages causés aux créations. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté. La participation au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

